

TRANSPORT SCOLAIRE 2026-2027

CIRCUITS DES ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE - PRIMAIRE 1 - ALLER LM-JV (SUD)	
arrêt	aller
S.PHILBERT LANDEFÈRE VC	8h03
S.PHILBERT COUÉRATIÈRE RD 74	8h05
S.PHILBERT COUÉRATIÈRE RUE AUBEPIN	8h08
S.PHILBERT LE PETIT BREUIL DU FAUX	8h17
S.PHILBERT LA DRONNIÈRE CAR.	8h21
S.PHILBERT LA GRANDE FLOMENCHÈRE	8h23
S.PHILBERT FAVRIE / VC	8h30
S.PHILBERT LA MORLIÈRE (P)	8h33
S.PHILBERT LA GARLOUPIÈRE	8h36
S.PHILBERT LE TEMPLE / VC (P)	8h40
S.PHILBERT École Pu. JACQUES GOLLY	8h50
S.PHILBERT École Pr. ST JEAN-BAPTISTE	8h55

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE - PRIMAIRE 1 - RETOUR LM-JV (SUD)	
arrêt	retour
S.PHILBERT École Pu. JACQUES GOLLY	16h45
S.PHILBERT École Pr. ST JEAN-BAPTISTE	16h50
S.PHILBERT LANDEFÈRE VC	16h59
S.PHILBERT COUÉRATIÈRE RD 74	17h01
S.PHILBERT COUÉRATIÈRE RUE AUBEPIN	17h03
S.PHILBERT LE PETIT BREUIL DU FAUX	17h12
S.PHILBERT LA DRONNIÈRE CAR.	17h16
S.PHILBERT LA GRANDE FLOMENCHÈRE	17h19
S.PHILBERT FAVRIE / VC	17h24
S.PHILBERT LA MORLIÈRE (P)	17h28
S.PHILBERT LA GARLOUPIÈRE	17h31
S.PHILBERT LE TEMPLE / VC(P)	17h38

Accompagnatrice de transport : Gwendoline MORANDEAU - 07 69 46 17 95

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE - PRIMAIRE 2 - ALLER LM-JV (NORD)	
arrêt	aller
S.PHILBERT RUE CHOPIN	8h14
S.PHILBERT LA SEGOUINIÈRE	8h17
S.PHILBERT LA CHOTARDIÈRE	8h23
S.PHILBERT LA SEVETIÈRE VILLAGE	8h29
S.PHILBERT LA BASSE BLINIÈRE VILLAGE	8h31
S.PHILBERT LA NOUE MORIN VC (P)	8h40
S.PHILBERT École Pu. JACQUES GOLLY	8h50
S.PHILBERT École Pr. ST JEAN-BAPTISTE	8h52

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE - PRIMAIRE 2 - RETOUR LM-JV (NORD)	
arrêt	retour
S.PHILBERT École Pu. JACQUES GOLLY	16h55
S.PHILBERT École Pr. ST JEAN-BAPTISTE	17h00
S.PHILBERT RUE CHOPIN	17h05
S.PHILBERT LA SEGOUINIÈRE	17h09
S.PHILBERT LA CHOTARDIÈRE	17h16
S.PHILBERT LA SEVETIÈRE VILLAGE	17h23
S.PHILBERT LA BASSE BLINIÈRE VILLAGE	17h25
S.PHILBERT LA NOUE MORIN VC (P)	17h33

Accompagnatrice de transport : Vanessa HACALA - 07 67 51 68 19

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

RÈGLES DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AGGLO TERRES DE MONTAIGU

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.

Horaires de **départ du car**, donnés à titre indicatif. MàJ au 26/08/2026

Se présenter au point d'arrêt **5 minutes** avant le passage du car.